

# **AIDES RÉGIONALES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE À DESTINATION DES ENTREPRISES**

02 mars 2023



# TP'up et PM'up Relance pour soutenir les entreprises porteuses d'un projet de croissance

## TP'up

### Pour qui ?

- **TPE** de moins de 10 salariés, ayant un premier exercice réalisé, avec CA et un bilan < 2 M€
- Tous secteurs (sauf agricole, professions libérales, services financier et immobilier)

### Montant de l'aide

- Jusqu'à **55 000 €** sous forme de subvention
- Taux d'intervention de 50% maximum

## PM'up

### Pour qui ?

- **PME et ETI**, ayant entre 5 et 250 salariés, avec un CA < 50M€ ou bilan total < 43M€ au dernier exercice clôturé
- Tous secteurs d'activité

### Montant de l'aide

- Jusqu'à **250 000€** sous forme de subvention
- Taux d'intervention de 50% maximum

## Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Dépenses de conseil pour la mise en place d'une stratégie de réduction de l'empreinte environnementale, de conseil en développement durable et RSE (prise en charge à 50%)
- Investissements matériels portant sur l'outil de production qui permettent la réduction de l'impact environnemental de l'activité (30%)

Webinaires  
mensuels



# Innov'up pour soutenir les projets d'innovation dans les entreprises

## Pour qui ?

- **TPE, PME et ETI**, y compris les **associations** ayant une activité économique
- Innov'up s'adresse aux projets d'innovation de produits, de procédés, de services, ainsi qu'aux innovations sociales, à toutes les phases d'une innovation (faisabilité, développement, prototypage, expérimentation)

## Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Etudes d'écoconception, d'analyse du cycle de vie d'un produit, de design
- Amortissement du matériel des investissements engagés dans le cadre du projet de R&D

## Montant de l'aide

- Sous forme de subvention (de 30 000 € à **500 000 €**) et d'avance récupérable (à **3M€ maximum**)
- Taux d'intervention de **25% à 70%**

En  
partenariat  
avec  
Bpifrance



# Innov'up Expérimentation transition écologique des territoires,

pour la mise en œuvre des solutions innovantes offrant des réponses concrètes aux enjeux de transition écologique rencontrés par les territoires franciliens

## Pour qui ?

- **TPE, PME et ETI**, y compris les associations ayant une activité économique
- Collectivités territoriales, leurs groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

## Exemples de dépenses éligibles en lien avec la transition écologique

- Accélérer la transition écologique par l'expérimentation des innovations à impact les plus prometteuses, sur l'ensemble du territoire francilien

## Montant de l'aide

- Jusqu'à **1M€** de soutien, dont 500.000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention **de 25% à 70%**

En partenariat  
Bpifrance,  
FSI, CFHF,  
Cap Digital



# Chèque efficacité énergétique, pour pallier à l'explosion des coûts de l'énergie

## Pour qui ?

- **TPE et PME de moins de 20 salariés,**
- **Tous secteurs** (sauf professions libérales)
- Dont l'établissement est situé en IdF, et a été **créé au moins un an avant la date de la demande**
- Inscrits au **Registre du Commerce ou au Registre National des Entreprises (RNE) pour les artisans**

## Objectif

- **Diminuer les consommations d'énergie** (pompe à chaleur, luminaires LED, appareils frigorifiques professionnels, radiateur basse température, isolation de la devanture ...) et les consommations d'eau (mousseurs, ...)
- **Améliorer la qualité de l'air intérieur** (ventilation, purificateur d'air, matériel de filtration...)
- **Développer les mobilités douces** (vélo cargo, points de recharge, ...)
- **Développer la consigne pour réemploi et la gestion des déchets** (contenants consignés, bacs de tri, broyeurs, composteurs, ...)

## Dépenses éligibles

- Exclusivement les **dépenses d'investissement HT**
- Comptabilisées à l'actif, réalisées dans un délai max. d'1 an avant la date de la demande et portant sur une période d'un an maximum, et qui ont été **RÉGLÉES** (avec preuve du règlement)

## Montant de l'aide

- subvention **jusqu'à 3 000 €** pour les moins de 10 salariés, **et 10 000€** de 10 à 20 salariés
- Taux d'intervention de 50% max., et jusqu'à **80% pour les boulangers-pâtisseries**

**Nouveau  
dispositif au  
1<sup>er</sup> décembre**



# Zéro déchet et économie circulaire, pour soutenir les projets en matière de prévention et valorisation des déchets

## Pour qui ?

- **Associations, collectivités - institutions, entreprises, professionnels**
- Soutenir les projets, portés notamment par les entreprises, soutenant le réemploi, la réparation, la lutte contre le gaspillage, le tri et le recyclage, le développement de l'économie circulaire

## Dépenses éligibles

- Etudes de faisabilité (prise en charge jusqu'à 50%)
- Dépenses d'investissement (jusqu'à 35%)

## Montant de l'aide

- Sous forme de subvention, jusqu'à **100 000 € pour les études** de faisabilité, et **jusqu'à 250 000 € pour les dépenses d'investissement**



# Développement des énergies renouvelables électriques

## Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

## Dépenses éligibles

- Installations éoliennes
- Installations photovoltaïques en injection ou en autoconsommation
- Installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération
- Installations de production d'hydro électricité

## Montant de l'aide

- Jusqu'à 80% pour les installations photovoltaïques
- Jusqu'à 30% pour les autres types de projets
- **Plafonné à 2M€**



# Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens

## Pour qui ?

- Entreprises comptant **jusqu'à 50 salariés**, ayant leur siège en Île-de-France et dont le **chiffre d'affaire annuel n'excède pas 10 M€**.

## Pour que type de projet ?

- Ce dispositif a vocation à accompagner les petites entreprises dans **l'achat de véhicules électriques, à hydrogène ou au gaz naturel**.

## Quelle nature d'aide ?

- Jusqu'à **1.500 € pour les deux-roues**, trois-roues et quadricycles à moteur électrique.
- Jusqu'à **6.000€ pour les voitures**, camionnettes et véhicules spécialisés, électriques ou à hydrogène, de moins de 3,5 tonnes.
- Jusqu'à **9.000€ pour les camions** et tracteurs routiers de plus de 3,5 tonnes, électriques, à hydrogène ou GNV.

Le cumul d'aides publiques (État + Région) **est plafonné à 50 %** du prix d'achat du véhicule **TTC**. La subvention de la Région s'ajustera pour respecter le plafond.



# Paris Region Business Club (PRBC), pour favoriser le réseautage autour de la transition écologique

## Pour qui ?

- Les entreprises soutenues financièrement par la Région rejoignent automatiquement le Paris Region Business Club, réseau privilégié des entreprises stratégiques d'Île-de-France.

## Objectifs

- De façon générale, pour générer des synergies et des opportunités d'affaires entre les entreprises lauréates (+ de 3 500 membres à ce jour)
- Plus spécifiquement, pour faire du co-développement, du networking et du partage de bonnes pratiques sur la transition écologique, avoir accès aux ressources régionales sur cette thématique

**Animation d'évènements  
(matinales, rencontres acheteurs)  
autour de la transition écologique**



# Webinaires « Mon entreprise s'engage : la transition écologique »

## Pour qui ?

- Les entreprises aidées par la Région IDF (PRBC) ; les entreprises franciliennes ; les entreprises aidées ou en contact auprès de l'ADEME

## Objectifs

- **Sensibiliser les TPE-PME à la transition écologique** : inciter les dirigeants s'engager dans les efforts de réduction des impacts environnementaux
- **Donner des idées** d'actions concrètes, réalisables (aussi) par des petites structures
- Aider à donner de la cohérence pour les participants sur la manière dont ils peuvent mettre en œuvre et avec qui. Une forme de **guichet unique d'information**

## Format

- **1h = 1 thématique = 1 témoignage**
- ainsi que des informations sur les aides et solutions relatives au sujet

Webinaires mensuels  
coorganisés avec  
l'ADEME, et en  
partenariat avec la  
Fondation Solar Impulse



# Programme de co-développement pour accélérer la transition écologique

- Un **dispositif collectif et gratuit**
- **7 sessions de 2h** sur une période de 7 mois
- Quels intérêts pour le bénéficiaire :
  - **Bénéficier d'un diagnostic** de maturité de votre politique environnementale,
  - Aborder et comprendre les thématiques de la transition prioritaires pour votre entreprise **en présence d'experts**,
  - **Découvrir les solutions**/fournisseurs plus responsables et économiquement efficaces,
  - **Échanger des idées**, des contacts, des bonnes pratiques testées par vos pairs,
  - **Connaître les dispositifs de financement** adaptés pour vos initiatives environnementales.

Ouverture de l'appel à candidatures pour la prochaine session: **mai 2023**



# Vos contacts

Leslie BERTHAULT  
Déléguée territoriale Yvelines | Pôle Entreprises et Emploi  
Tel : 01 53 85 72 42  
[leslie.berthault@iledefrance.fr](mailto:leslie.berthault@iledefrance.fr)

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

